

Situation des architectes suisses dans la conjoncture actuelle et face à son évolution prévisible

Autor(en): **Joye, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SITUATION DES ARCHITECTES SUISSES DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE ET FACE À SON ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

L'architecture suisse, européenne et mondiale, en tout cas celle des pays à fort développement, connaît une crise sans précédent sur cinq plans essentiels :

- Formation
- Activité professionnelle
- Maintenance
- Evolution du métier à moyen terme
- Pluridisciplinarité.

Il n'est pas question, avec 5 à 6000 signes, d'être exhaustif ici. C'est pourquoi je suis extrêmement bref dans mes développements, qui sont étayés par les expériences que je vis au département des travaux publics et de l'énergie.

FORMATION

Les écoles d'architecture européennes forment des architectes par milliers, alors que la demande en architectes, par exemple dans la région romande, se limite à quelques petites dizaines par an.

L'engouement des universitaires pour ce genre de formation en parallèle avec les filières humanistes et scientifiques (les Phil 1 et 2 germaniques) pourrait déboucher sur une formation de type « territorial » : que maintient-on et développe-t-on sur un espace donné ?

Le « territoire » architectural fait l'objet de « convoitises » toujours plus marquées des branches environnementales, de la géographie et aussi du management de projets vus sous l'angle financier et technique.

Pour toutes ces raisons, l'étudiant qui entre dans une école d'architecture doit :

- savoir que les chances pour lui d'être architecte au sens classique du terme sont faibles, même très faibles,
- s'attendre à suivre des cours pluridisciplinaires beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui afin d'être

plus mobile sur le marché de l'emploi,

- chercher simultanément à acquérir des connaissances pas seulement techniques mais aussi culturelles applicables à un « territoire de chasse » qui dépasse de loin les frontières romandes.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Dans l'exercice de son métier, l'architecte actuel est complètement déphasé :

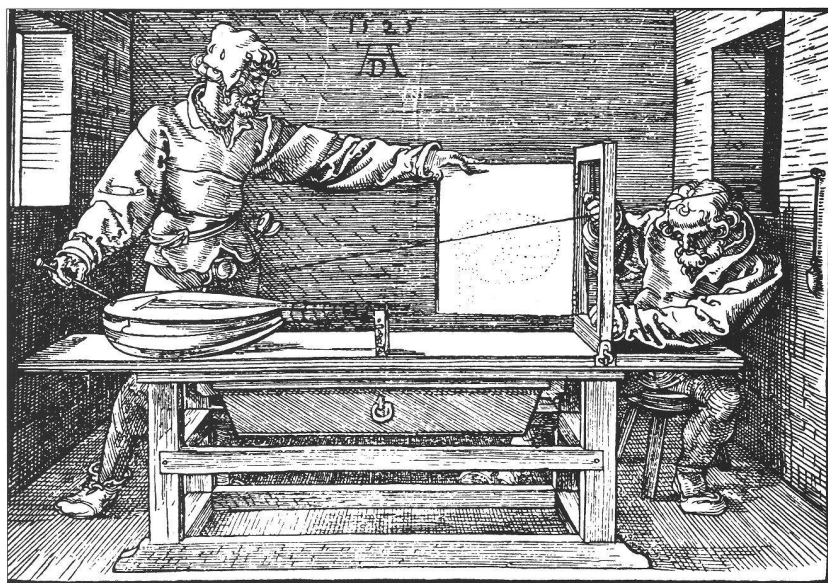
- Il se bat dans sa propre association avec les ingénieurs, ce qui dessert profondément la cause des mandataires dans leur ensemble, quelles qu'en soient les raisons.
- Il n'a pas compris l'urgence de revoir à fond ses rapports avec les entreprises générales en offrant plus de qualité que maintenant au client, soit par le biais de regroupements adéquats, soit en négociant mieux avec elles la manière de collaborer.

– Il n'a toujours pas réalisé que le volant financier est maintenant, plus que jamais, un élément cardinal de l'appréciation et de la mise en œuvre d'un projet architectural. La sanction du dépassement du prix convenu est maintenant immédiate avec des conséquences quasi définitives sur l'architecte qui ne respecte pas assez les clauses des prix plafonds.

- Les maîtres d'ouvrage sont de moins en moins convaincus qu'un architecte, aussi talentueux soit-il, est capable de créer avec une égale compétence des abattoirs, un stade de football et/ou un centre commercial.

Les enjeux fonctionnels, sociaux et financiers, les études de faisabilité, sont tellement importants que l'architecte, s'il veut être à la hauteur du problème pur doit se spécialiser.

- Les vertus de l'association entre architectes sont connues : elles peuvent permettre de pallier les difficultés que pourrait rencontrer un



«non-spécialiste» à exercer son métier d'architecte de façon valable pour un objet très particulier.

MAINTENANCE

L'architecte cantonal bernois, Urs Hettich, a dit et écrit moult fois que nous sommes au bord du gouffre, dans le domaine des constructions dépendant des pouvoirs publics, en tous cas par l'ampleur des charges d'amortissement que nous sommes en train d'imposer à nos héritiers et successeurs: ils risquent d'être étouffés par l'ampleur des constructions qu'ils n'arriveront plus à maintenir.

Je ne veux pas entrer dans les détails ici, mais rappeler que l'architecte et les autres mandataires vont être de plus en plus confrontés aux responsabilités financières qu'ils font courir à leurs mandants dans ce domaine.

Ignorer cela, c'est perdre des mandats parce que la classe architecturale ne se sera pas mise au courant de ce genre de problèmes.

Les constructions du futur devront aussi respecter une chose essentielle, liée à l'évolution très rapide des besoins en fonction de tel ou tel bâtiment: la variabilité.

On s'aperçoit que l'affectation des bâtiments peut changer très vite, même dans des domaines que l'on croyait tabous, comme les entreprises industrielles, les hôpitaux, les casernes, etc.

ÉVOLUTION DU MÉTIER À MOYEN TERME

La profession est en pleine évolution, la concurrence ne se limitera plus jamais au plan cantonal, voire suisse. Elle mettra de plus en plus en face l'un de l'autre un architecte, par exemple américain de New York, qui a construit 30 centres commerciaux et un Suisse qui n'a que le terrain à apporter.

Si c'est une entreprise générale qui a la maîtrise foncière, l'équation se compliquera encore.

L'architecte suisse sera de plus en plus obligé d'agir de la même manière que son homologue new yorkais, puisque les protections cantonales et helvétiques s'effondrent, car les maîtres d'ouvrages, très serrés financièrement, voudront, avoir le meilleur spécialiste pour leur problème.

Il aura fort à faire: tel groupe américain dont la réputation n'est plus à faire, Skidmore Owings & Merrill, offrira à l'Etat de Genève de faire des études de faisabilité par exemple sur le centre de Genève pour des prix infé-

rieurs à la norme avec des écarts colossaux.

CAPITAL: LA PLURIDISCIPLINARITÉ

Jean Piaget a fondé, il y a 60 ans, l'institut de sémiologie, qui regroupait 4 à 5 facultés.

L'architecte du futur doit être pluridisciplinaire, intégré dans un groupe, s'il veut faire le plein de ses capacités augmentées de celles de ses collègues. Ce sera du reste un de ses – rares – moyens de naviguer, avec des chances comparables, de concert avec des entreprises générales.

Souvent, l'architecte refuse de s'engager trop avant par peur que tel mandataire CVSE puisse lui faire «rater» tel mandat. La tendance future dans l'attribution de mandats sera de préférer la qualité d'un groupe homogène à des «recompositions» faites au gré de soucis locaux.

CONCLUSION

L'architecte suisse du futur sera de plus en plus international, spécialisée et plurilingue.

Il aura deux formations plutôt que la seule architecturale.

Il aura un sens social beaucoup plus

fort qu'actuellement. Il aura, je l'espère, compris qu'il n'a pas le privilège du savoir unique, mais que la vie à 100 ans d'un bâtiment et sa possibilité d'évoluer est au moins aussi importante que son look brillant le jour de l'inauguration.

Il aura aussi compris que le fait de rénover modestement des immeubles pour une question de coûts n'est pas une honte pour l'architecture.

Bref, il sait aussi que la manière d'exercer un métier en 1996 n'aura selon toute vraisemblance rien à voir avec les conditions de l'an 2006 et encore moins avec l'an 2036.

Mais il n'y a là rien de nouveau: notre métier est pris à son tour dans la très forte modification des conditions de l'emploi, toutes professions confondues, avec les obligations de recyclage permanent que cela implique. Et il y a des architectes suisses qui se battent très bien à l'étranger, à des tarifs où ils sont concurrentiels, et avec une qualité qui montre que nos chances nous restent totalement acquises si nous avons la volonté de nous battre.

*Philippe Joye
Conseiller d'Etat, Genève
Département des travaux publics
et de l'énergie*



Palexpo de Genève.